

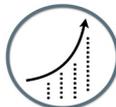
**ACCUEILLIR DES ARTISTES OU DES SPECTACLES ETRANGERS**

Fondamentaux, actualité sociale et sécurisation des contrats

14 heures - 780 €



à distance



9/10 satisfaction

REGLEMENTATION

Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

**PUBLIC**

Administratrice/administrateur. Comptable d'une structure de spectacle vivant. Directrices/directeurs artistiques. Toute personne chargé/e de la gestion des contrats pour l'accueillir d'artistes étrangers.

**PRE-REQUIS**

Etre en charge de l'organisation de spectacles, notamment sur le plan contractuel.

**OBJECTIFS**

- Maîtriser la complexe réglementation en matière d'accueil d'artistes et de spectacles
- Comprendre les enjeux contractuels, fiscaux et sociaux lors que vous concluez des contrats avec des artistes ou producteurs étrangers
- Mettre en oeuvre des procédures internes pour simplifier ces problématiques
- Sécuriser vos pratiques afin d'éviter le risque contentieux, fiscal et social

**CONTENU DÉTAILLÉ****Autorisation de séjour et de travail**

- Dans quel cadre faut-il obtenir une autorisation de séjour et de travail en France
- Les différents titres de séjour et de travail : visa Schengen, visa Passport talent, les dispenses, les autorisations provisoires de travail, carte temporaire

**Embauche d'artiste et de technicien étranger**

- Les règles du droit français qui doivent s'appliquer aux artistes et techniciens étrangers
- Actualité : les éventuelles nouveautés au regard du contexte de crise actuelle
- Focus artiste étranger indépendant
- Les charges sociales :
  - dans quel pays les payer
  - les règles en matière de territorialité des cotisations sociales
  - détail des cotisations françaises prélevées sur les salaires versés à des étrangers
  - les règles de l'Union Européenne (UE)
  - les règles pour les artistes et techniciens de pays tiers à l'UE

- Les charges fiscales : les spécificités fiscales - la retenue à la source sur les salaires

**Conclure un contrat avec un producteur étranger**

- Les vérifications à effectuer pour éviter que sa responsabilité soit engagée au regard du droit du travail :
  - les documents à se faire remettre
  - l'obligation de vigilance et de diligence
  - la déclaration de détachement
- La déclaration relative à la licence d'entrepreneur
- Lieu de paiement des cotisations sociales
- Les spécificités fiscales : la territorialité en matière de TVA (qui doit déclarer et payer la TVA, l'auto-liquidation), la retenue à la source.

Tournées à l'étrangers : ne sont pas traitées dans le cadre de cette formation.

## INTERVENANT/E EXPERT

Emilie Le Thoër - Avocate au barreau de Nantes.

## FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Actualité sociale, juridique et réglementaire dans le spectacle vivant
- La négociation collective dans les structures culturelles

## MÉTHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

## VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

## COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

*Pour tout autre public que celui cité en page 1, nous consulter.*

## CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - [formation@cagec.fr](mailto:formation@cagec.fr)

[www.cagec.fr](http://www.cagec.fr)

<https://www.facebook.com/CagecGestion>

<https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©